

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse : procès-verbal de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

où il se trouvait. La pointe et la tête d'avant-garde tourbillonnèrent un moment à droite et à gauche de la route, cherchant un abri contre ce feu violent qui les surprenait en formation de marche. — Il est hors de doute que, dans un combat réel, ces deux premiers échelons du corps de l'Ouest auraient été abimés.

Toutefois, le premier moment de surprise passé, l'avant-garde se développa en formation de combat ; le bataillon de tête de colonne (n^o 3) se porta rapidement au secours de l'avant-garde et manœuvra de façon à prendre de flanc les tirailleurs ennemis embusqués dans leurs fossés. — Attaqués de front et de flanc, ceux-ci durent battre en retraite jusqu'à la lisière du bois. — Ils furent de nouveau délogés de cette position par des forces supérieures et continuèrent de battre en retraite à travers le bois du Sépey et jusqu'à Ballens.

Le combat, suspendu un instant dans ce village, continua dans la direction de l'est. Le corps de l'Ouest, profitant des avantages que lui procurait la supériorité de son effectif, poursuivit son mouvement offensif jusqu'au ruisseau le Veyron. A 11 heures du matin, le corps de l'Est prenait position sur le plateau le Monod et le corps de l'Ouest arrêtait la poursuite près du moulin de la Gollie.

Au signal de la retraite sonné sur l'ordre du chef du régiment, le corps de l'Est (bat. 4) fut supposé avoir reçu du renfort qui lui permettait de prendre l'offensive. L'arrivée de ce renfort fut marquée par l'entrée en ligne de deux compagnies de ce bataillon laissées en seconde ligne jusqu'à ce moment. Elles prirent énergiquement l'offensive et passèrent au pas gymnastique le pont du Veyron au moulin de la Gollie ; puis se déployant hardiment sur le bord du plateau, elles exécutèrent un feu de vitesse à distance rapprochée qui força le corps de l'Ouest à battre en retraite. — Celle-ci eut lieu par aile en échelon jusqu'à la lisière occidentale du village de Ballens, où, sur le signal donné, le feu cessa des deux côtés.

(A suivre.)

Société des Officiers de la Confédération suisse.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

*Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 août 1883,
dans la salle du Jury, à Zurich.*

I. Le président, M. le colonel-divisionnaire Vögeli, ouvre la séance à cinq heures un quart et annonce que les efforts du Comité central ont réussi à amener la formation d'une section dans tous les cantons.

II. On constate la présence des délégations suivantes :

Zurich : colonels Bollinger, Bluntschli ; lieut.-colonels Wild, Rie-

ter, Blumer, Reinhardt ; majors Braudenberger, Usteri, d'Orelli, Geilinger de l'état-major ; capitaine Nägeli ; 1^{ers} lieutenants Weinmann, Müller, Haggenmacher.

Berne : colonel-divisionnaire Meyer ; colonels Walther de l'état-major, Wirth ; lieut.-colonels Zurbuchen, Scherz, Wille ; majors Hegg, Weber, Egger, Kernen ; capitaines Egger, Widmer, Hachen, Tristen, Guyer ; 1^{er} lieut. Waldhavat.

Lucerne : lieut.-colonel Infeld ; capitaine Heller.

Schwytz : major Wyss ; capitaine Fassbind.

Unterwald : lieut.-colonel Blättler.

Glaris : capitaines Tschappu, Staub.

Soleure : capitaines Fürholz, Greder ; lieutenant Felber.

Bâle-Ville : capitaines Köchlin de l'état-major, Burckhardt, Brüderlin.

Bâle-Campagne : 1^{er} lieutenant Richard.

Schaffhouse : colonel Gessner ; lieut.-colonel Ziegler.

Argovie : lieut.-colonel Roth, major Hunerwadel.

VII^e Division : colonels Isler, Zollikofer ; lieut.-colonel Hungerbühler ; capitaines Beerli et Lutz.

Bellinzone : major Rusconi.

Vaud : majors Secretan, Colomb, Montandon, Bourgeois, Chevalley ; capitaines Borgeaud, Léderrey, Vuagniaux, Rochat ; 1^{er} lieut. Freymond.

Neuchâtel : colonels Saac, Montmollin ; capitaine Graa ; lieutenant Bovy.

Genève : lieut.-colonels Diodati, Favre ; major Favre ; capitaine Gauthier ; 1^{er} lieut. Bastard.

Société des officiers d'administration : lieut.-col. Peter ; capitaine Huber.

Comité central : colonel-divisionnaire Vögeli, président ; lieut-col. Wirz, vice-président ; colonel Meister, rapporteur : major Wunderli, questeur ; capitaine Jaenike, secrétaire.

Ainsi donc 75 officiers représentant 17 sections, plus les cinq membres du Comité central ; en tout, 80 officiers présents.

Major Secretan est désigné comme traducteur ; major Usteri et capitaine Nägeli comme scrutateurs.

Capitaine d'état-major Jaenike et 1^{er} lieut. Haggenmacher fonctionnent comme secrétaires.

TRACTANDA.

III. Reddition des comptes. Rapport des vérificateurs des comptes.

IV. Fixation de la contribution annuelle pour 1884.

V. Rapport de la commission chargée de l'examen du concours. Fixation du nombre et du montant des prix, etc.

VI. Proposition du Comité central concernant de nouveaux sujets de concours.

VII. Proposition du Comité central relative à la fusion des journaux. Fixation de la subvention à leur allouer pour 1884.

VIII. Décision concernant le siège futur du Comité central.

IX. Proposition du Comité central au sujet de subventions pour la visite d'armées étrangères.

X. Propositions du Comité central concernant l'érection de monuments commémoratifs des moments les plus importants de l'histoire suisse.

XI. Propositions des sections et propositions individuelles.

III. Les vérificateurs des comptes, MM. lieut.-colonel Reinhardt et major Meyer, déposent le rapport suivant :

« Les soussignés, chargés par le Comité central de la vérification des comptes de la Société suisse des officiers pour 1880-83, ont l'honneur de vous présenter le rapport et les propositions qui suivent :

Le compte au 25 septembre 1880 accuse une fortune de 49,177 fr. 95 c.; somme dans laquelle toutefois est comprise celle des contributions en retard montant à 2595 fr., sur laquelle 2547 fr. sont rentrés depuis lors.

Ainsi qu'il résulte du compte présenté, la fortune actuelle de la Société se monte à 47,135 fr. 46 c. et se compose de :

Fr. 44,000	— en obligations.
» 2,400	— en livrets de la caisse d'épargne.
» 21 46	numéraire en caisse.
» 714	— de contributions arriérées.

Fr. 47,135 46

Il en ressort qu'au 20 juillet 1883 la fortune de la Société avait diminué de 2042 fr. 19 c. Et encore faut-il tenir compte que dans les recettes inscrites se trouvent deux contributions pour 1884 déjà payées et montant ensemble à 357 fr., ce qui porte la véritable diminution à 2399 fr. 19 c.

Les recettes pour 1881-83 comprennent :

Fr. 5600 60	comme intérêts des capitaux et
» 7412	— de contributions annuelles.

Ensemble Fr. 13012 60. — Il faut y ajouter les 2595 fr. portés dans le dernier compte comme contributions arriérées.

Par contre on a dépensé :

En subventions	Fr. 14,270 —
Pour l'assemblée des délégués	» 1,245 80
Divers	» 3,253 59
<hr/>	
Total,	Fr. 45,769 39

Les comptes de 1875-77 et de 1878-80 bouclaient par des excé-

dants de 3445 fr. 60 c. et de 4048 fr. 80 c. Il est fort désirable qu'à l'avenir les recettes et les dépenses soient de nouveau équilibrées.

Supposant que le Comité central s'est déjà occupé de la question, nous nous abstenons de faire des propositions à ce sujet. Nous voudrions seulement relever le fait que la réduction de la contribution annuelle de 1 fr. à 50 cent. a eu pour effet une forte diminution de recettes dans toutes les sections, celle de Berne exceptée ; elle percevait auparavant 167 fr. et maintenant 398 fr.

Quant aux comptes eux-mêmes, nous les avons trouvés parfaitement en règle et nous vous proposons de les approuver avec les meilleurs remerciements au questeur, M. le major de cavalerie Vunderli.

En terminant, nous exprimons le vœu que les sections soient invitées à mettre plus de ponctualité et de régularité dans l'envoi de leurs contributions, afin d'éviter du travail au questeur et de permettre plus de simplicité dans la tenue des comptes. »

Les comptes sont admis sans discussion.

Les propositions du Comité central indiquées dans la liste imprimerie des tractanda que l'on a distribuée aux sections viennent maintenant en discussion, après avoir été développées verbalement et en quelques mots par le colonel Meister, rapporteur.

IV. Le Comité central, considérant :

1. Que la transmission des affaires du Comité central sortant de charge au nouveau Comité n'a pas encore jusqu'ici fait naître de la pratique une manière de procéder uniforme, un mode bien déterminé et répondant aux besoins, de présentation des rapports, d'exécution des décisions des assemblées générales et de clôture des comptes, et qu'il est résulté de cela des inconvénients pour la marche des affaires.

2. Qu'il paraît désirable que l'ancien Comité demeure chargé de l'exécution des décisions de l'Assemblée générale pour autant qu'il s'agit d'expéditions et de rapports, et qu'il soit autorisé à choisir pour la clôture des comptes un moment favorable à tous égards auquel il s'arrêterait, propose :

1^o Le Comité central sortant fonctionnera jusqu'au 31 décembre de l'année dans laquelle a eu lieu l'Assemblée générale.

2^o Il doit comprendre, dans son rapport et dans l'établissement des comptes, tout le temps compris dès son entrée en fonctions jusqu'à ce terme de ces fonctions.

Cette proposition du Comité central est adoptée sans discussion.

V. Le rapport de la commission pour l'examen des travaux de concours ne peut pas être présenté dans la séance de ce jour.

VI. Au sujet de l'établissement de nouveaux sujets de concours pour 1883-86, le Comité central propose :

1. Le nouveau Comité central devra publier les sujets de con-

cours avant le printemps de 1884 au plus tard. Le choix des dits est laissé au nouveau Comité ; il est entendu toutefois que l'un des sujets de concours sera pris dans l'histoire militaire, un second dans le domaine de la tactique ou du matériel de guerre, et qu'un troisième enfin présentera un sujet donné à traiter ou au point de vue tactique, ou à celui de l'organisation.

2. Un crédit de fr. 2,100 sera accordé au Comité central pour être employé en prix de concours.

Cette proposition est adoptée.

VII. Le Comité central propose :

1. Considérant que la Suisse française ne désire pas l'unification des journaux militaires et que son organe, la *Revue militaire suisse*, s'est prononcée très catégoriquement contre cette unification, le plan de fusionner les diverses publications périodiques militaires suisses sera pour le moment abandonné.

2. Par suite du fait que la contribution annuelle des sociétaires ayant été réduite de moitié, la caisse centrale se trouverait d'une manière permanente en déficit si l'on continuait aux journaux les subventions qu'ils ont reçues jusqu'ici, ces subventions seront fixées pour l'année 1884 aux chiffres suivants :

1^o *Schweizerische Militärzeitung*, fr. 800, au lieu de fr. 1000 comme auparavant. — 2^o *Revue militaire suisse*, fr. 800 au lieu de fr. 1000 comme jusqu'ici. — 3^o *Artillerie-Zeitschrift*, fr. 400 au lieu de fr. 500 comme jusqu'ici. — 4^o *Blätter für Kriegsverwaltung*, fr. 400 au lieu de fr. 500 comme jusqu'ici.

La proposition 1. concernant la fusion des journaux, est adoptée sans discussion.

Au sujet de la proposition 2. relative aux subventions, major Montandon fait une contre-proposition, savoir celle du maintien des subventions à leur chiffre actuel; il est appuyé par lieut.-colonel Scherz.

La proposition Montandon est adoptée par 48 voix contre 25 qui ont voté la proposition du Comité central.

VIII. Le Comité central indique Lucerne comme futur Vorort à proposer à l'Assemblée générale. La proposition est adoptée.

IX. Considérant :

1. Que depuis des années des officiers sont envoyés directement par le Département militaire fédéral assister aux grandes manœuvres d'armées étrangères, et qu'il n'y a aucun empêchement à ce que, par des dispositions d'un caractère privé ou officieux, on facilite indirectement ces visites.

2. Que l'avantage qui résulte de ces visites consiste essentiellement dans les rapports que les visiteurs doivent faire sur ce qu'ils ont vu, et que ces rapports peuvent être rendus utiles pour l'armée entière en les publiant, le Comité central propose :

1^o Que la Société suisse des officiers renonce à appuyer financièrement la visite des armées étrangères.

2^o Que le Département militaire fédéral soit prié de porter les rapports des officiers visiteurs des armées étrangères à la connaissance des militaires suisses par publication dans les journaux militaires du pays.

L'assemblée des délégués vote cette proposition sans discussion.

X. Considérant :

1^o Que l'on doit considérer tout ce que l'on peut faire pour entretenir l'intérêt aux grands faits de l'histoire suisse comme un moyen de fortifier l'esprit national, l'amour de la patrie, et par conséquent la puissance de résistance du pays.

2^o Que l'action de l'Etat dans ce domaine ne peut en aucune manière s'exercer aussi utilement que l'action privée et spontanée des citoyens.

3^o Que surtout l'histoire de notre pays fournit abondamment des faits qui, mis en lumière dans leurs moments les plus importants, sont propres à fortifier les vertus militaires de notre peuple.

4^o Que la Société suisse des officiers est la toute première appelée à déployer son activité dans ce domaine ; le Comité central propose :

a) La *Société des officiers de la Confédération suisse* considère comme une œuvre rentrant dans sa tâche d'entretenir, chez la génération présente et chez nos descendants, le vif souvenir des faits les plus remarquables de l'histoire suisse, et cela, soit par le moyen de publications populaires largement répandues, racontant tel moment ou telle période de notre histoire, soit par l'érection en des lieux bien choisis de monuments appropriés.

b) Dans ce but, le Comité central se mettra en rapport avec les sections cantonales pour exciter ou soutenir leur initiative à cette œuvre.

c) Dans les réunions annuelles des délégués de la Société des officiers de la Confédération suisse, le dit Comité devra appuyer, dans la mesure où la situation financière de la Société le permettra et proportionnellement à l'importance de l'entreprise en question, les demandes éventuelles de subventions pour travaux tendant au but indiqué.

L'assemblée des délégués adopte cette proposition.

(A suivre.)

SECTION VAUDOISE

Le Comité de la section vaudoise de la Société des officiers propose, pour l'année 1883-1884, les sujets de concours suivants :

1^o De l'utilité stratégique de la neutralité de la Savoie pour la

Suisse, en cas de conflit armé entre les puissances limitrophes de la Suisse ou entre une ou plusieurs de ces puissances et la Suisse. (La discussion historique des traités et leur interprétation ne rentrent pas dans cette étude purement militaire.)

2^o De la préparation des manœuvres en temps de paix. Jusqu'où doit aller cette préparation dans notre pays, étant donnée la différence des circonstances en temps de paix et en temps de guerre.

3^o De l'incorporation des recrues dans les unités tactiques. Doit-elle se faire avant ou après l'école de recrues?

4^o Etude critique de la colonne double et de la formation de combat du bataillon. Comparaison avec les règlements des autres armées.

5^o Des perfectionnements à apporter aux cibles servant au tir de l'infanterie (cibles mobiles, cibles à bascule, etc.). Etude du matériel en usage dans d'autres armées.

6^o Du rôle de l'artillerie dans les manœuvres de régiments en 1883.

8^o Quelle est la meilleure organisation à donner au personnel d'une batterie de campagne, en prenant pour base le règlement sur l'école de batterie et le service dit « service de section ? »

8^o Le nouveau chariot de pionniers pour les bataillons du génie d'élite et son emploi.

9^o Discussion sur l'organisation et l'outillage des troupes du génie de landwehr, d'après leur emploi probable et suivant la solution qui sera donnée à la question des fortifications.

10^o De l'utilité et de la possibilité d'un enseignement pratique de la télégraphie à donner aux officiers du génie, notamment aux officiers de pionniers.

11^o Organisation défensive d'une position au moyen de la fortification de campagne (choisir une position, l'occuper avec un effectif déterminé, faire le plan des ouvrages, croquis, devis, etc.).

12^o Du rôle de la cavalerie dans la guerre future, notamment en Suisse. De l'instruction à donner en conséquence à la troupe et aux officiers.

13^o Le service des subsistances pour hommes et chevaux et la distribution des vivres et fourrages pendant les manœuvres de paix des corps de troupes combinés.

Les mémoires doivent être expédiés avant le 1^{er} juin 1884 à M. le capitaine d'artillerie Rochat, à Lausanne, secrétaire du comité cantonal. Ils seront pourvus d'une devise. Le nom de l'auteur sera indiqué dans une enveloppe cachetée et jointe à l'envoi. La devise du travail sera répétée sur l'enveloppe.

Le Comité prie en outre les sous-sections de discuter, dans une de leurs séances de l'hiver, la question suivante :

« De la répartition et de l'incorporation des officiers d'infanterie

dans les bataillons. Le système en usage dans le canton de Vaud répond-il aux besoins et sinon quels changements serait-il désirable d'y apporter ? »

Le Comité se propose de mettre la discussion de cette question à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la section en 1884.

BIBLIOGRAPHIE

Le Chansonnier vaudois, Recueil de chansons patriotiques, militaires et autres, avec musique, publié par C.-G. Dénéréaz. Lausanne 1883. 1 vol. in-48. Prix : broché, 2 fr., relié toile, 2 fr. 20.

C'est un précieux et charmant petit livre que nous annonçons ci-dessus, utile autant qu'agréable, et qui trouvera souvent l'occasion de rendre de bons services dans nos gaies soirées militaires. M. le professeur Dénéréaz a été bien inspiré en formant patiemment et laborieusement ce recueil, où, à côté des souvenirs patriotiques du commencement de ce siècle, on trouve maintes intéressantes poésies locales qui risquaient de se perdre sous l'invasion des nombreuses nouveautés étrangères, répandues si facilement de nos jours sur l'aile de la mode et des diverses primeurs musicales de Paris. — La partie spécialement militaire du recueil de M. Dénéréaz comprend 20 chants ou chansons en français, avec plusieurs autres en patois vaudois. L'incomparable ranz-des-vaches y est en entier, y compris les grivoiseries qu'on en retranche habituellement.

Nous ne doutons pas qu'un excellent accueil ne soit réservé à ce petit volume qui deviendra le complément indispensable de nos banquets patriotiques et militaires et sera de toutes nos fêtes de sociétés de tir le jour de la distribution des prix.

Les voitures de guerre de l'armée suisse. — Thoune et Winterthour 1882. Un album.

Ce charmant album, dressé par ordre du Département militaire fédéral, comprend sous 51 planches d'une excellente exécution, la collection de toutes les voitures de guerre de notre armée, accompagnée d'un tableau complet des dimensions principales et des poids des diverses pièces. Les planches sont dues à la photographie R. Bühlmann, à Thoune, avec reproduction de la lithographie J. Brunner, à Winterthour. La nomenclature et les dimensions des pièces, données en allemand et en français, ont été fournies par l'atelier de construction de Thoune.

M^{me} V^e Jules Favre vient de publier à la librairie Plon, à Paris, un document historique de haute valeur, sous le titre de : *la vérité sur les désastres de l'armée de l'Est et sur le désarmement de la garde*